



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E172538

VALABLE JUSQU'AU 31/01/2027

ÉDITÉ LE

11/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/12/2017

Forme juridique : SARL

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHALON SUR SAONE 2017B00694

Siret : 834 272 486 00012

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 4320521 0

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 020-180241

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 020-180241

Situation fiscale et sociale : A jour au 02/02/2026

Raison sociale : LAGOUTTE ENERGIE

89 ROUTE DE CHALON
71400 AUXY

Téléphone : 06 25 47 47 43

Portable : 06 25 47 47 43

Fax :

Site Internet :

E-mail : sarl.lagoutte@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
LAGOUTTE NICOLAS GÉRANT

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	29/01/2026
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	27/01/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	29/01/2026
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	07/12/2023
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	06/03/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudière bois	25/02/2021
o Poêle ou insert bois	06/02/2025
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	21/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	06/03/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.